

PROJET DE TERRITOIRE DE LA MATAWINIE

1. DÉFINITION D'UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, GLOBAL ET PARTICIPATIF

Le développement durable se définit comme suit : un « développement qui permet de satisfaire les besoins des générations présentes à commencer par les populations les plus défavorisées sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins » (Source : Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement, rapport Brundtland 1987)

A) Le développement **durable** vise trois objectifs:

- 1) **Maintenir l'intégrité de l'environnement**, c'est-à-dire intégrer, dans l'ensemble des actions des communautés humaines, la préoccupation du maintien de la vitalité et de la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.
- 2) **Améliorer l'équité sociale**, c'est-à-dire permettre la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures et l'amélioration de la qualité de vie, et ce, notamment, par l'accès pour tous à l'emploi, à l'éducation, aux soins médicaux et aux services sociaux, à un logement de qualité, ainsi que par le respect des droits et des libertés de la personne, et par la participation, pour l'ensemble des groupes de la société, aux différents processus de prise de décision.
- 3) **Améliorer l'efficacité économique**, c'est-à-dire favoriser une gestion optimale des ressources humaines, naturelles et financières, afin de permettre la satisfaction des besoins des communautés humaines, et ce, notamment, par la responsabilisation des entreprises et des consommateurs au regard des biens et des services qu'ils produisent et utilisent ainsi que par l'adoption de politiques gouvernementales appropriées (principe du pollueur/utilisateur payeur, internalisation des coûts environnementaux et sociaux, etc.).

Le défi de la mise en oeuvre du développement durable consiste donc à faire en sorte que dans nos comportements, nos actions, nos politiques, nos programmes, nos lois et nos règlements, bref, dans l'ensemble de nos interventions comme citoyen, groupe d'intérêt, entreprise, gouvernement, nous visions l'atteinte simultanée et équilibrée de ces trois objectifs fondamentaux. (Ministère de l'environnement du Québec)

B) Le développement **global** fait surtout référence à l'intersectorialité où nous prenons en compte l'aspect économique / social / culturel / écologique. Il faut créer des passerelles entre les divers secteurs d'activités. Il faut analyser tout projet, toute idée en tenant compte des réalités diverses. Adopter une approche globale c'est décloisonner les domaines de compétences en mettant en cohérence des politiques sectorielles. C'est également développer le travail de partenariat entre tous les acteurs concernés par le projet.

C) Le développement **participatif** dans la construction d'un projet de territoire fait appel à la participation de ses forces vives : les élus s'engagent conjointement avec tous les groupes de la société civile, par exemple : les femmes, les jeunes, les organismes communautaires, les travailleurs, les représentants du commerce et de l'industrie, les agriculteurs sans oublier les exclus démunis ou non de la société civile en général.

2. CONTEXTE ET NAISSANCE DU PROJET

- ⇒ En 1992, au Sommet de Rio, plusieurs documents ont été adoptés, dont la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques, la Déclaration de Rio et le programme d'action pour le 21^e siècle "Action 21".
- ⇒ Mondialisation
- ⇒ Expériences d'animation locale et forums en Matawinie
- ⇒ Politique nationale de la ruralité
- ⇒ Six formations régionales depuis 2001 pour les agents de développement dans Lanaudière
- ⇒ Quatre formations locales en Matawinie où les leaders du milieu ont exprimé une volonté d'agir.

3. QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire prend ses assises sur les valeurs communes de la collectivité. Il comporte à faire un diagnostic (point de départ) et de définir le but (point d'arrivée (vision partagée 5/10 ans). La démarche entre ces deux points, c'est le cheminement.

4. UNE PHILOSOPHIE DE L'ACTION, DES PRINCIPES ET DES VALEURS SOUS-TENDENT LE PROJET DE TERRITOIRE

Dix principes peuvent servir de guides et leur mise en synergie constitue l'originalité, la spécificité du développement durable :

- a) **Adopter une approche globale** où l'on prend en compte les dimensions économiques, écologiques, sociales et culturelles et leurs liens dans tout projet, toute action
- b) **S'inscrire dans le long terme** en pensant aux conséquences de nos actes sur les générations futures
- c) **Agir sur les causes** plutôt que sur les effets en choisissant une démarche anticipative, c'est le principe de précaution
- d) **Réaliser des économies** dans la production et la consommation et **permettre la mise en réseau** des systèmes productifs
- e) **Le principe pollueur-payeur**
- f) **Impliquer l'ensemble des acteurs** concernés dans les démarches, les projets, c'est la démocratie **participative**
- f) **Valoriser les ressources**, prendre en compte la spécificité, les réalités locales
- g) **Choisir un esprit de solidarité, de coopération et d'intégration** des personnes les plus fragiles
- h) **Adopter le projet à la bonne échelle**
- i) **Articuler le local et le global**

5. OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE

- ⇒ Définir et valoriser l'identité du territoire matawinien
- ⇒ Se doter d'une vision d'avenir partagée
- ⇒ Faire émerger des projets innovants afin de répondre aux problèmes cruciaux.
- ⇒ Développer la solidarité et la participation citoyenne en incluant les personnes dites exclues

6. DÉMARCHE À SUIVRE ET ÉCHÉANCIERS

2 novembre 2004 :

Présentation du projet de territoire à la Table de développement social de la Matawinie. Les membres de la Table auront le choix d'appuyer et de garantir une participation à la démarche

11 novembre 2004 :

Discussions sur les valeurs communes, le message à transmettre et sur la formation du noyau porteur listing exhaustif des problèmes du territoire selon les commissions thématiques retenues.

Janvier 2005 :

Le noyau de base proposera au groupe mobilisé :

- a) une organisation visible et lisible par tous, contrat de pays,
- b) la définition de thèmes du développement du territoire (déterminer ce qui pose problème)
- c) avoir une idée assez claire de personnes à mobiliser au sein du groupe.

3-4 février 2005 :

Mise en place de la démarche de projet de territoire

Formation des présidents, animateurs, rapporteur et agent de développement des commissions thématiques sur les outils de la démarche d'animation territoriale

Le Ministère de l'Environnement du Québec a choisi de regrouper sous sept thèmes les principales orientations suggérées par Action 21.

Les thèmes retenus par le Ministère sont :

1. **La qualité de vie sur la terre;**

- 1.1 Lutte contre la pauvreté
- 1.2 Modification des modes de production et de consommation
- 1.3 Dynamique démographique et développement durable
- 1.4 Protection et promotion de la santé
- 1.5 Promotion d'un modèle viable d'établissements humains

2. **L'utilisation efficace des ressources naturelles;**

- 2.1 Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres
- 2.2 Lutte contre le déboisement
- 2.3 Lutte contre la désertification et la sécheresse
- 2.4 Promotion d'un développement durable des régions montagneuses
- 2.5 Promotion d'un développement agricole et rural durable
- 2.6 Préservation de la diversité biologique

- 2.7 Gestion écologiquement rationnelle des biotechnologies
- 2.8 Protection des ressources en eau douce
- 3. **La protection des ressources globales communes;**
 - 3.1 Protection de l'atmosphère
 - 3.2 Protection et mise en valeur des ressources biologiques des océans et des mers
- 4. **La gestion des produits chimiques et des déchets;**
 - 4.1 Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques
 - 4.2 Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux
 - 4.3 Gestion écologiquement rationnelle des résidus solides
 - 4.4 Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs
- 5. **Le développement économique durable;**
 - 5.1 Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement
 - 5.2 Intégration de l'environnement et du développement dans la prise de décision
 - 5.3 Transfert des techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités
- 6. **Le renforcement du partenariat;**
 - 6.1 Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable
 - 6.2 Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
 - 6.3 Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés
 - 6.4 Renforcement du rôle des organismes non gouvernementaux : partenaires pour un développement durable
 - 6.5 Initiatives des collectivités locales
 - 6.6 Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats
 - 6.7 Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie
 - 6.8 Contribution de la communauté scientifique et technique
 - 6.9 Renforcement du rôle des agriculteurs
- 7. **La mise en œuvre d'Action 21**
 - 7.1 Ressources et mécanismes financiers
 - 7.2 La science au service d'un développement durable
 - 7.3 Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation
 - 7.4 Mécanismes nationaux en faveur du développement durable
 - 7.5 Arrangements institutionnels internationaux
 - 7.6 Instruments et mécanismes juridiques internationaux
 - 7.7 L'information pour la prise de décision

En Matawinie, nous avons choisi de travailler à partir d'un document intitulé "21 clefs du futur" de Michel Mombrun, pour mettre en œuvre un agenda 21 local. Cet outil permet d'adapter à une échelle locale les grands thèmes de Rio.

Les thèmes retenus pour nos commissions sont:

⇒ **AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

- Culture Biologique vs Culture intensive;
- Protection des sols et des paysages;
- Eau potable;
- Sécurité alimentaire et OGM;
- Épandage des boues;
- Usage des engrais et des pesticides;
- Etc

⇒ **OPPORTUNITÉS ET NOUVEAUX EMPLOIS**

- Inventaire des ressources et du potentiel local;
- Éducation et formation;
- Services de proximité;
- Industries Touristiques et Forestières;
- Nouvelles technologies;
- Etc

⇒ **LOGEMENT ET PAUVRETÉ**

- Logement social en milieu rural;
- Qualité du logement locatif;
- Accès aux soins de santé;
- Accès à l'éducation et lutte contre le décrochage scolaire;
- Lutte contre le chômage;
- Cuisines collectives, ressourceries ;
- Etc

⇒ **ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE**

- Pollution de l'air et de l'eau;
- Rejets des eaux usées;
- Le coût véritable de l'eau potable;
- Changements des habitudes de consommation;
- Gérer efficacement déchets et rejets;
- Protection des écosystèmes;
- Foresterie;
- Parcs et espaces naturels;
- Etc.

⇒ **VIVRE ENSEMBLE ET CULTURE**

- Paysage, architecture et patrimoine;
- Gérer l'espace: urbain, agricole, naturel, industriel, etc.
- Sécurité des personnes et des biens;
- Transports;
- Vie sociale, associations et loisirs;
- Participation sociale et citoyenne des habitants du territoire;

- Sensibilisation au développement international et coopératif;
- Etc.

Les membres des commissions devront être représentatifs en ayant autant d'hommes que de femmes, en provenance des différentes communautés et d'occupations différentes.

Mars-Avril-Mai 2005 :

Tenue des commissions (atelier de fabrication d'idées) qui doivent construire le diagnostic, étude (idée de travail) du secteur

Fin Mai ou début Juin 2005 :

Participation d'une délégation à la 6^e Université de Pays en France dans la région de la Bretagne en vue de la préparation de la tenue d'une Université de Pays dans la Matawinie en septembre 2006

Juin-Juillet-Août-Septembre 2005 :

Formation et action en contenu

Élaboration des projets d'action, la formulation des buts et du projet de territoire qui contient l'ensemble des intentions de projets en cours

Octobre 2005 :

Deux jours de formation pour incluant les présidents, animateurs, rapporteurs et agents de développement des commissions thématiques.

7. UN ÉVÉNEMENT LOCAL À LA FIN DE LA DÉMARCHE

Un « Forum du Projet de territoire » serait organisé en novembre 2005 avec tous les participants de la démarche de projet de territoire. L'on y présentera les projets d'actions, les orientations et les valeurs du projet de Territoire, découlant des travaux réalisés à travers les différentes commissions thématiques. La population sera invitée à prendre connaissance des projets et à les bonifier.

8. NOYAU DE BASE

Noyau de base : il prend les décisions sur le fonctionnement de la démarche

Membres actuels :

Lyne Marcil, maire de Ste-Émélie-de-l'Énergie

Alain Coutu, CLSC, Centre local des services communautaires

Sylvie Forest : Directrice générale, Carrefour Jeunesse Emploi de Matawinie

Isabelle Levasseur, Conseillère jeunesse CJE Matawinie

Jacques Girardin : Directeur général, SADC Matawinie

Marthe Venne : citoyenne de St-Côme

9. LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

⇒ Avoir la collaboration des élus (Préfet, Chef du Conseil Attikamek, maires et conseillers municipaux)

⇒ Avoir la participation des élus Députation provinciale et fédérale (Alexandre Bourdeau, Pierre Paquette, Claude Cousineau, François Legault et Jonathan Valois)

- ⇒ Diversité et représentation géographique
- ⇒ Représentatif des différents secteurs d'activités

10. UN ÉVÉNEMENT INTERNATIONAL : UNIVERSITÉ DE PAYS

Une Université de Pays pourrait se tenir à la fin de septembre 2006 en Matawinie à Saint-Michel-des-Saints, dans la région de Lanaudière. L'organisation d'une Université de Pays présente une opportunité de faire connaître le travail accompli, de lancer ou de relancer une dynamique locale. C'est un moment privilégié d'échanges avec d'autres territoires de France et de Lanaudière, un moment d'apprentissage d'outils et de méthodes à partir des expériences des autres et un moment de réflexion sur les problématiques du « développement durable » et de la « citoyenneté ». Ce sera également la valorisation de l'identité de notre territoire, de notre culture et de notre patrimoine local, de ses habitants et des actions de développement qui y ont cours.

À chaque fois, comme l'affirme Roger Castano, président de l'association des Universités de Pays, tables rondes, ateliers thématiques et foire aux projets se succèdent pendant 3 jours en alternance avec des temps de convivialité, de valorisation de produits locaux et d'expression artistique. D'autres jours seront consacrés à découvrir les projets d'actions à travers la Matawinie et la région de Lanaudière.

11. LES PARTENAIRES POTENTIELS

Table de développement social de la Matawinie

MRC de Matawinie

Coopérative de développement régional Lanaudière, Armand Lajeunesse

Réseau des Caisses populaires Desjardins de la Matawinie

Direction de la Santé publique de Lanaudière (référence planification stratégique)

Direction du Développement économique et régional et de la recherche de Lanaudière

Direction régionale de Développement économique Canada

12. LE FINANCEMENT DU PROJET

Une demande de financement pourra être faite au fond de développement social et au programme d'Innovation rurale.